



DECISION

N° 2021-D6

Acquisition Peugeot Boxer Benne

LE MAIRE DE TARTAS (Landes),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques,

VU les propositions parvenues en mairie de la Société Renault Trucks ZA de Téoulère 40280 SAINT-PIERRE-DU-MONT, de la société SLAVI Automobiles Avenue du Maréchal Juin 64100 BAYONNE et de la société ACL 35 avenue Georges Brassens 27600 GAILLON,

DECIDE

Article 1^{er} : La proposition ci-après est retenue :

- Un Fourgon Peugeot Boxer Benne
Puissance fiscale : 7 CV
Couleur : blanc
auprès de ACL 35 rue Georges Brassens 27600 GAILLON
au prix de 30 800 € TTC

Article 2 : La présente décision sera adressée à M. le Sous Préfet et affichée à la porte de la Mairie.

Fait à Tartas, le 10 mai 2021



Le Maire,

M. BROQUÈRES